

# Budget Cover / Krefi Cover

Valable à partir du 1/1/2015

Besoin d'aide ? Des questions par rapport à ce document ? N'hésitez pas à contacter votre intermédiaire.

<b>Description du produit</b>	Budget Cover est une assurance décès couplée à un crédit à court terme. Krefi Cover est identiquement le même produit, si ce n'est qu'il est couplé à un crédit à court terme Krefima.
<b>Groupe Cible</b>	<p>Budget Cover / Krefi Cover s'adresse aux personnes physiques qui veulent se prémunir contre les conséquences financières de leur décès et est toujours couplé à un crédit à court terme.</p> <p>Age de souscription: entre 18 et 60 ans. Age du terme: maximum 70 ans. Durée maximale : 120 mois.</p>
<b>Caractéristiques générales</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Capital emprunté : minimum 5 000,01 €</li><li>- Capital assuré:<ul style="list-style-type: none"><li>o ≤ 50 ans : 75 000 €</li><li>o 51-60 ans : 50 000 €</li><li>o 61-65 ans : 25 000 €</li><li>o constant (si couplé à une ligne de crédit) of baisse annuelle (si couplé à un prêt à tempérament ou un financement)</li></ul></li><li>- Tarif – commissions:<ul style="list-style-type: none"><li>o Pas de distinction homme/femme ou fumeur/non fumeur</li><li>o Forfait: 50 €</li><li>o Commission:<ul style="list-style-type: none"><li>▪ entre 0 % en 50 % (par défaut: 50 %) de la prime sans forfait;</li><li>▪ + commission forfaitaire entre 0 € en 40 € (par défaut Budget Cover 40 €, Krefi Cover 40 €)</li></ul></li></ul></li><li>- Prime: uniquement prime unique.</li><li>- Fiscalité: uniquement non fiscal (prime taxée à 2 %).</li><li>- Acceptation médicale: déclaration de bonne santé.</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Preneur d'assurance = assuré; bénéficiaire = organisme de crédit.</li> <li>- Garanties complémentaires: uniquement allocation du capital assuré en cas d'invalidité totale et permanente; prime = 50 % de la prime de l'assurance principale (sans forfait).</li> <li>- Indemnité de rachat : 75 €</li> </ul>
<b>Innovations</b>	<p><b>DEUX-TÊTES</b></p> <p>La formule DEUX-TÊTES est une assurance répartie sur 2 têtes et qui prévoit le remboursement du capital assuré directement après le premier décès. Si le capital assuré est égal au capital emprunté, le conjoint survivant, quel qu'il soit, ne doit plus supporter les charges financières du crédit à court terme.</p>

### Information importante :

Budget Cover/Krefi Cover est une assurance décès couplée à un crédit à la consommation. La couverture Budget Cover/Krefi Cover vous permet d'être couvert dans le cas où vous décédez prématurément. Le capital décès de votre contrat sera versé aux bénéficiaires indiqués dans celui-ci. La durée minimale d'un contrat Budget Cover/Krefi Cover est de 1 an. Un contrat peut être souscrit au plus tard à l'âge de 65 ans. Budget Cover/Krefi Cover est un produit d'assurance soumis au droit belge.

Votre conseiller financier est votre premier contact. Pour obtenir une offre de contrat vous permettant de prendre connaissance de la prime que vous devriez payer, n'hésitez pas à prendre contact avec lui.

En tant que client, vous avez plusieurs moyens de communiquer également avec Delta Lloyd Life :  
e-mail : [client@deltalloydlife.be](mailto:client@deltalloydlife.be)

courrier : Delta Lloyd Life SA, Avenue Fonsny 38, 1060 Bruxelles

téléphone : 2 238 88 11 - fax : + 32 2 238 88 99

Les langues dans lesquelles nous communiquons sont le français et le néerlandais et toutes nos conditions générales, tous les contrats et autres documents sont disponibles dans ces deux langues.

Un produit d'assurance comporte des taxes et des impôts. Avant de réaliser des opérations, il est essentiel d'en connaître les conséquences. Votre conseiller financier pourra vous fournir ces informations.

Toute plainte éventuelle relative à un contrat Budget Cover/Krefi Cover peut être adressée à :

- Delta Lloyd Life, Service Quality Team, avenue Fonsny, 38 à 1060 Bruxelles, [plaintes@deltalloydlife.be](mailto:plaintes@deltalloydlife.be) en première instance ;
- ou au Service de médiation pour le consommateur à l'Ombudsman des assurances, square de Meeûs, 35 à 1000 Bruxelles, tél. : +32(0)2 547 58 71, fax : +32(02) 547 59 75, [info@ombudsman.as](mailto:info@ombudsman.as), [www.ombudsman.as](http://www.ombudsman.as), en dernier ressort.

Delta Lloyd Life SA, Entreprise d'assurances agréée par la BNB (Boulevard de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles) et la FSMA (Rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles) sous le n° de code 167 pour les Branches vie 21, 22, 23 et 27, la Branche 26 capitalisation ainsi que toutes les Branches IARD sauf assistance, caution et crédit (A.R. 29.3.79 - 18.1.82 - 17.10.88 - 30.3.93 - M.B. 14.7.79 - 23.1.82 - 4.11.88 - 7.5.93 - 10.8.03), dont le siège social est situé Avenue Fonsny 38, 1060 Bruxelles, Belgique - TVA BE 0403 280 171- RPM Bruxelles- Compte Bancaire : 646-0302680-54 - IBAN BE42 6460 3026 8054 - BIC BNAGBEBB.